

COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT 2023 DU MASTER DE DE SOCIOLOGIE PARCOURS SOCIOLOGIE ET SCIENCES SOCIALES APPLIQUEES AUX METIERS DES ETUDES ET DE L'ENQUÊTE

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L612-6 et L712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master, modifié,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 30 avril 2019 relative aux comités de recrutement en master,
- Vu la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur de l'UFR LETTRES, LANGUES et SCIENCES HUMAINES

ARRETE n°2023-163

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du comité de recrutement pour l'admission des candidats en première année de MASTER

Mention: Sociologie

Parcours : Sociologie et sciences sociales appliquées aux métiers des études et de l'enquête

est fixée comme suit :

Ionsieur Roland RAYMOND, responsable du	
arcours type Sociologie et sciences sociales ppliquées aux métiers des études et de l'enquête u Master mention Sociologie	Maître de Conférences HDR à l'Université Savoie Mont Blanc
lonsieur Sébastien SCHEHR	Professeur des universités à l'Université Savoie Mont Blanc
Monsieur Olivier CHAVANON	Maître de Conférences à l'Université Savoie Mont Blanc
1	opliquées aux métiers des études et de l'enquête u Master mention Sociologie onsieur Sébastien SCHEHR

- Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR LETTRES, LANGUES et SCIENCES HUMAINES sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.
- Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR LETTRES, LANGUES et SCIENCES HUMAINES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 21 mars 2023 Pour le Président et par délégation , le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe GALEZ